



**DIMANCHE
18 MARS
2018**

18^{ème} MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE

TURCKHEIM

68230 HAUT-RHIN

Organisée par :

L'Association Familiale de Turckheim et environs

**Parcours de 12 km
et 6 km**



Membre de la FFSP n°F0967
Visa FFSP 2018-68-266-M



Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france) 
twitter.com/ffsp_officiel 



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national du 20 juin 2006
Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 2 août 2001

Imprimé par l'association
Ne pas jeter sur la voie publique

INFORMATIONS POUR LES MARCHEURS

Départ - Arrivée : Espace festif rive droite, 1 rue de l'huilerie (à côté de Staub) à Turckheim.

Horaires : Départ de 7h à 14h. Arrivée avant 17 heures.

Parcours : Un parcours de 12km et un parcours d'environ 6 km, à travers forêt et vignoble. La marche est ouverte à toutes et tous, les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre **une cotisation de participation sans souvenirs de 2€**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions (pour les groupes): avant le 15 mars 2018

Inscriptions:	Nadia PUSSET	Norbert ANGSTHELM
	22a rue de la chapelle	34 rue de 4 février
	68230 Turckheim	68230 Turckheim
	Téléphone: 06-74-74-00-01	03-89-27-10-49

Assurance : La FFSP est garantie en R.C. auprès de Groupama. Elle décline toute responsabilité en cas de maladie, de vol ou d'accident. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et une petite collation seront offertes au premier poste. Deux lieux de restauration chaude et froide.

Récompenses : Coupe et prix aux groupes les plus nombreux et aux personnes les plus âgées : hommes et femmes.

Remise des prix prévue vers 14h30.

Secourisme : assuré par la Croix-Rouge – Section de Turckheim.

Urgences : International : 112

Important : La marche aura lieu par tous les temps sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal. Il est interdit de quitter les chemins, de fumer, d'allumer de feu et de jeter des papiers le long du parcours. Les chiens seront tenus en laisse.



Comment trouver TURCKHEIM :

